



JP/CL

Vendredi 21 avril 2017

Monsieur le rédacteur en chef,

François REBSAMEN, maire de Dijon, président du Grand Dijon, représenté par Denis HAMEAU, conseiller municipal, délégué au quartier Montchapet, co-président élu de la commission Montchapet, a le plaisir de vous convier à l'**inauguration d'un verger participatif**, réalisé dans le cadre des projets liés aux budgets participatifs.

Cette manifestation se déroulera le :

Mardi 2 mai 2017 à 17h30
Parc des Carrières Bacquin
Rue des Marmuzots - Dijon

Les membres de la commission Montchapet ont souhaité réaliser un verger participatif sur l'ancien parc animalier du parc des Carrières Bacquin. Ce projet a été retenu au titre des budgets participatifs pour l'année 2016 et la somme de 9 000 euros lui a été affectée.

Les membres de la commission ont travaillé aux côtés des habitants, avec l'aide des services techniques de la ville de Dijon afin de planter neuf arbres fruitiers et des arbustes.
Pour compléter cet aménagement, deux tables de pique-nique ont également été installées.

Depuis 2008, la municipalité a souhaité que les neuf commissions de quartier disposent de budgets participatifs. Une somme de 360 000 euros, en budget d'investissement, est inscrite au budget et votée chaque année en conseil municipal, ce qui représente 40 000 euros par commission de quartier. Cette enveloppe du budget de la Ville, territorialisée, est une façon de rendre les décisions participatives et de dépasser le traitement des problématiques individuelles pour tendre vers l'intérêt général. Les membres des commissions sont donc investis davantage dans la vie de leur quartier en proposant des projets d'aménagement public visant à améliorer la vie quotidienne. Les budgets participatifs représentent la possibilité pour les membres des commissions de quartier de définir concrètement et démocratiquement l'affectation des fonds municipaux en termes d'aménagements de proximité. Le conseil municipal valide, in fine, l'ensemble des projets proposés.

Auparavant, seuls les membres des commissions de quartier étaient en mesure de déposer un projet mais depuis 2015, tous les Dijonnais peuvent proposer des projets pouvant être réalisés dans le cadre des budgets participatifs.

Depuis 2016, le processus des budgets participatifs est dématérialisé. Les Dijonnais remplissent, en ligne, la fiche d'appel à projet, disponible sur le portail mydijon.fr.

Sur le portail, chaque Dijonnais a également la possibilité de visualiser les projets qui ont été présentés et voter pour l'un ou l'autre. Un "vote à valeur consultative" puisque, après avis des services techniques et évaluation du coût, la décision finale reste prise par les commissions de quartier et le conseil municipal. Mais les décisionnaires ont ainsi en main l'ensemble des éléments leur permettant de trancher. Et en premier lieu, l'avis des Dijonnais eux-mêmes.

Les budgets participatifs permettent ainsi de renouer le dialogue et la confiance avec les habitants qui disposent, avec cet outil, d'un vrai "pouvoir" d'agir directement. Le processus des budgets participatifs a aussi

des vertus pédagogiques qui amènent les citoyens à comprendre que "le temps des projets n'est pas toujours le temps des habitants". Les budgets participatifs sont aussi l'occasion d'affirmer le travail en transversalité avec les autres services de la collectivité. Globalement, les budgets participatifs modernisent la démocratie locale tout en redynamisant les commissions de quartier qui sont au cœur du processus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes salutations distinguées.

Jérémie PENQUER